



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 23
Représentés	: 00
Votes pour	: 23
Votes contre	: 00
Abstention	: 00

Séance du : 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Objet : Collecte et valorisation des CEE par Terre de Provence Agglomération et la Compagnie des Economies d'Energies

N°2026-04-23-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie

Vu la délibération DEL2025_201 en date du 11 décembre 2025 du conseil communautaire désignant Terre de Provence Agglomération comme collectivité organisatrice de groupement des dépôts des Certificats d'Économie d'Énergie

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence Agglomération d'accompagner les communes dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

CONSIDÉRANT le dispositif de valorisation des CEE, le financement possible des opérations de maîtrise d'énergie, le seuil d'éligibilité de vente et l'intérêt de l'accompagnement et de regroupement afin d'obtenir la meilleure valorisation,

CONSIDÉRANT le projet de convention de partenariat relative à la valorisation groupée des Certificats d'Économie d'Énergie avec Terre de Provence Agglomération et la Compagnie des Économies d'Énergie,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques,

Considérant l'intérêt pour la commune de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le projet de convention entre Terre de Provence Agglomération, la Compagnie des Economies d'Energie et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert à Terre de Provence Agglomération et à la Compagnie des Economies d'Energie des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

AUTORISE le maire à signer ladite convention d'habilitation avec Terre de Provence Agglomération et la Compagnie des Economies d'Energies.

Délibéré en séance, les mois, jour et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès, le 23 avril 2026

Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès

